

**Compte rendu du conseil d'administration
de l'Université Confédérale Léonard de Vinci du 19 juin 2018**

Membres présents et ou votants au conseil d'administration.

Président : Loïc Vaillant

Collège n°1 : Marianne Beringhier — Laurent Brizzi -Serge Verdeyme – Christine Fernandez

Procurations : Marc Bellenoue – Céline Meslier

Collège n°2 : Eric Esperet – Antoine Godbert – Marianning Hall

Procurations : Marie-Haude Caraés - Roger Belot - Emmanuelle Auras - Catherine Beaumont

Absent : Jean-Pierre Dewitte

Collège n° 3 :

Procurations : Catherine de Colbert – Frédéric Chapuis

Absent : - Gérard Blanchard –Christine Denis

Collège n° 4 : Pascal Carato - Didier Saury – François Seguin – Christophe Sicot

Procurations : Fabien Archambault - Laure Favot-Laforge – Philippe Lagrange - Martine Garcia - Anne Joulain – Danielle Troutaud

Absent : Valérie Legros – Myriam Marcil.

Collège n° 5 : Philippe Brissonnet – Frédéric Stoebner

Procurations : Jérôme Ducher

Absent : - Sandrine Chevailler - Valérie Magluilo – Jean-Claude Ben

Collège n° 6 : Félix Jamalian

Procurations :

Absent : Pierrick Gautier – Marion Sarrazin - Jérémie Comes – Alexandre Dos Reis

Personnes invitées :

Monsieur le recteur de l'académie de Poitiers – Madame la rectrice de l'académie de Limoges - Messieurs les présidents des universités de Limoges et de Poitiers – Monsieur le directeur de l'ISAE-ENSMA – les vice-présidents de la ComUE (Jean-François Ceriser - Frédéric Tron – Gérard Mauco – Céline Meslier) – Mme Vézien, agent comptable – les personnels suivants de la ComUE : Pierre Gabette - Hendrik Eijsberg - Caroline Belan-Ménagier –Lahouari Amar – Pascal Feuillet

ORDRE DU JOUR :

- 1 – Approbation du compte rendu de la séance précédente.
- 2 – Informations du président.
- 3 – Vote du projet de contrat de site.
- 4 – Vote du budget rectificatif n°1 pour l'année 2018.
- 5 – Vote sur les adhésions du CNED, du réseau Canopé et du CREPS et leurs conventions de partenariat.
- 6 – Election d'une vice-présidente aux écoles doctorales.
- 7 – Questions diverses.

*

Nombre de membres constituant le conseil : 46
Quorum : 23
Présents : 15
Procurations : 15
Nombre des membres participants à la délibération : 30

Le conseil d'administration a débuté à 10H. En introduction de cette séance, le président rappelle que des élections se sont déroulées les 4 et 5 avril derniers pour renouveler les élus étudiants au conseil d'administration. Ces élections, organisées sous la forme d'un vote électronique, marquées par une faible participation (2,2 % de participation), ont donné les résultats suivants :

- nombre de suffrages exprimés : 833
- la FAGE : 491 voix, soit 59 %
- l'UNEF : 182 voix, soit 22 %
- l'UNI : 160 voix, soit 19 %

En nombre de sièges :

- la FAGE : 3 sièges
- l'UNEF : 1 siège ;
- l'UNI : 1 siège.

Sont élus :

Pour la FAGE

Pierrick GAUTIER – Université de Poitiers – Titulaire
Marion SARRAZIN – Université de Limoges – Titulaire
Félix JAMALIAN – ENSMA – Titulaire
Mélanie DESIRE – Université de Poitiers – Suppléante
Christophe RAGEY – Université de Limoges – Suppléant
Coralie SORLI – Université de Poitiers – Suppléante

Pour L'UNEF

Jérémie COLOMES : Université de Poitiers – Titulaire
Manon GIRET – Université de Poitiers – Suppléante

Pour l'UNI

Alexandre DOS REIS – Université de Limoges – Titulaire
Emma BRILLANCEAU – Université de Poitiers – Suppléante

Après la présentation de ces résultats, Loïc Vaillant revient sur le peu d'intérêt suscité pour ces élections. Il note tout d'abord que les élections étudiantes ne mobilisent plus. Ainsi, des élections étudiantes organisées à Poitiers à la même période ont également enregistré une participation de l'ordre de 2 %. On peut aussi citer les élections organisées à Limoges marquées, là encore, par une baisse notable de la participation.

Il note également que la période choisie pour ces élections n'est probablement pas la bonne. En effet, de nombreux étudiants sont en stage et il lui semble préférable de les organiser plus tôt dans l'année. Enfin, la méconnaissance de la ComUE et le contexte tendu dans les universités expliquent également ce faible taux de participation.

Après cette présentation des résultats des élections Loïc Vaillant a débuté l'ordre du jour par l'approbation du compte rendu du 13 mars 2018.

1 – Approbation du compte rendu du 13 mars 2018.

Ce compte rendu ne fait l'objet d'aucune observation particulière. Il est donc approuvé à l'unanimité.

VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

2 – Informations du président.

Le président débute ce point de l'ordre du jour en informant les membres du conseil d'administration de l'avancement du projet visant à remplacer la SATT Grand Centre.

Comme le savent déjà les membres du conseil d'administration, la SATT Grand Centre ne sera pas renouvelée au-delà du 31 décembre 2018. Les équipes de Poitiers et de Limoges ont donc engagé des travaux pour proposer une nouvelle organisation qui sera présentée le 16 juillet au Secrétariat Général pour l'Investissement (SGPI).

L'économie générale du projet vise à partir de l'existant et conforter les structures actuelles. Ainsi l'AVRUL à Limoges et le SPVR à Poitiers seront maintenues, mais deviendront des Business Unit. Cela n'aura pas d'incidences majeures, sauf peut-être pour le SPVR qui verra ses missions enrichies, notamment sur l'aide à la maturation. Ce projet doit également permettre la mise en commun des compétences dans le domaine de pré-maturation puis de la maturation, dans le cadre d'une agence dénommée 'Aliénor Transfert » qui reprendra certaines des missions de la SATT Grand Centre.

Ce projet sera présenté dans ses grandes lignes le 16 juillet au SGPI. A l'issue de cette rencontre, le projet sera poursuivi pour une labellisation ou non fin 2018 et une mise en œuvre à partir de janvier 2019.

La COMUE organise à Poitiers (Futuroscope) les Xèmes assises Franco-Indonésiennes de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, en présence des ambassadeurs de France et d'Indonésie.

Il termine ce point de l'ordre du jour en rappelant que le contrat de site sera signé le 3 juillet prochain. Par ailleurs, le CNESER se prononcera sur l'offre de formation proposée par les universités de Poitiers, de Limoges et de l'ISAE/ENSMA le 10 juillet prochain.

3 –Vote du volet commun du contrat de site.

Loïc Vaillant présente le volet commun du contrat de site. Il rappelle tout d'abord que ce contrat couvre tout le périmètre de la ComUE, avec un volet commun et un volet par établissement membre de la ComUE. C'est bien cet ensemble qui constitue le contrat de site.

Il indique que de nombreux échanges ont eu lieu avec le ministère pour arriver à la version finale. Il se félicite que le ministère ait globalement repris les propositions adressées par la ComUE. Ainsi, il est clairement établi que les objectifs restent de la responsabilité des établissements, mais qu'ils s'intègrent dans une stratégie plus globale arrêtée par la ComUE. Cette construction originale correspond au fondement même de notre ComUE qui est une ComUE de coopération et de coordination.

Une ComUE de coordination c'est une ComUE dont la vocation est d'organiser le travail en commun sur des projets portés par l'un des établissements membres, mais qui ont vocation à être étendus aux autres membres fondateurs ou partenaires. Une ComUE de coopération c'est une ComUE qui porte en propre certains sujets qui par essence intéressent tous les établissements membres.

S'agissant de la coopération, il donne comme exemple celui des écoles doctorales où c'est la ComUE qui est en charge des formations doctorales, en lien naturellement avec les services compétents des établissements membres.

Concernant la coordination, il indique que la volonté exprimée par la ComUE de rassembler tous les acteurs locaux de l'enseignement supérieur du Nord Aquitainet la constitution d'un « Pôle Education Numérique » ou les travaux engagés dans le cadre du projet AMAINLEVE sont des exemples de ce que nous pouvons faire en matière de coordination.

Après cette présentation générale, il décline les différents points abordés dans ce projet de contrat de site. Il cite tout d'abord la formation tout au long de la vie qui est un axe majeur pour notre ComUE. Sur le champ de la FTLV, et au-delà de la nécessité de mieux coordonner l'offre de formation, il met en avant le dossier Pépite et l'entrepreneuriat qui est désormais porté par la ComUE.

Concernant la recherche, il rappelle la nécessité de renforcer les collaborations en les institutionnalisant. La création de groupes de travail thématiques devrait permettre de réunir des chercheurs de nos établissements pour travailler sur des projets communs et répondre ensemble à des appels à projets. Dans le domaine de valorisation et du transfert, le projet développé ci-dessus de création d'une « Agence Aliénor Transfert » devrait contribuer au développement de nouvelles collaborations.

S'agissant de l'international, nous avons engagé des travaux avec les universités de Limoges et de Poitiers, notamment sur le projet HRS4R, label européen qui concerne la carrière des chercheurs depuis leur recrutement en doctorat jusqu'à leur départ en retraite. Ce projet couvre l'ensemble des questions de ressources humaines : recrutement, formation et mobilité. Toujours concernant l'international, la ComUE utilisera des crédits pour accueillir des chercheurs étrangers de haut niveau qui pourront intervenir à Poitiers comme à Limoges, en lien avec les formations doctorales.

Le projet de contrat de site met également en avant des valeurs partagées que nous souhaitons promouvoir à l'échelle de nos trois établissements : l'accueil des personnes en situation de handicap ; l'égalité femmes/hommes ou encore le développement durable.

Sont joints à ce contrat, un ensemble de jalons qui constituent la feuille de route de la ComUE. En dehors des points sur la gouvernance pour lesquels on attend une mise en œuvre dès 2018, les autres points devront faire l'objet d'un bilan à mi-parcours, soit 2020.

A la suite de cette présentation, un débat s'engage avec la salle.

Au cours de la présentation un élu de la CGT revient sur le projet de constitution du « Pôle Education Numérique ». Il souhaite qu'un bilan soit réalisé sur les projets numériques, notamment le projet AMAINLEVE. En effet, en dehors du conseil d'administration de la ComUE où nous évoquons ces projets, ceux-ci ne sont pas connus de la communauté universitaire. Loïc Vaillant indique que le bilan des « appels à manifestation d'intérêt » devra être réalisé pour le ministère et qu'il sera alors transmis aux administrateurs.

Sur un plan plus général, un élu du SNESUP ne voit pas la plus-value apportée par la ComUE dans ce contrat de site. Il regrette que ce volet commun ne soit pas débattu dans les conseils d'administration des établissements. Il s'interroge sur la nécessité de créer un EPSCP pour développer des collaborations qui peuvent s'organiser sans structure nouvelle et sans financement public supplémentaire. Le représentant de l'université de Limoges prend alors la parole pour rappeler que le projet de notre ComUE n'est pas de se substituer aux établissements, mais d'identifier les domaines dans lesquels une action commune s'avère plus efficace. Il prend l'exemple de la valorisation où nous conservons et respectons l'organisation des deux sites de Poitiers et de Limoges, mais où nous nous regroupons pour développer des aspects nouveaux dans le domaine, notamment de la pré-maturation et de la maturation.

Le vice-président numérique de la ComUE prend la parole pour appeler l'attention du conseil d'administration sur notre politique numérique. Il regrette que la question du calcul scientifique ne soit pas développée dans ce projet. Il s'agit là d'un point tout à fait essentiel pour nos laboratoires de recherche. Loïc Vaillant indique que tous les sujets ne figurent pas dans ce contrat. Toutefois, il a parfaitement conscience que cette question dont il a déjà débattu avec la DGESIP.. Il sera très attentif à ce sujet quand on discutera avec le ministère et la région Nouvelle-Aquitaine du projet de Data Centre et de l'amélioration des réseaux haut débit.

Un membre du conseil d'administration note que l'action de la ComUE n'est pas connue des personnels des établissements. Il propose l'organisation d'une journée consacrée à la présentation des projets et des actions concrètes portés par la ComUE. Cela permettrait de donner plus de visibilité et de montrer la plus-value apportée par notre établissement public.

L'élu de la CGT reprend la parole pour expliquer son vote (abstention). Il prend acte du projet de la ComUE qui est une ComUE de coordination et de coopération. Il s'inquiète cependant de l'attitude du ministère qui veut généraliser les expérimentations. Cela crée un sentiment d'incertitude dans les établissements, conduisant au désintérêt des personnels ou, au contraire, suscitant tous les fantasmes. Il termine en indiquant qu'il est essentiel que la ComUE communique plus efficacement sur ces actions pour montrer la plus-value qu'elle apporte. Certes les écoles doctorales communes fonctionnent, mais elles existaient déjà du temps du Pres. Il faut donc aller au-delà en mettant en avant les projets nouveaux.

Un administrateur souhaite que la ComUE puisse investir le champ européen et devienne le point de contact « post Bologne » des établissements d'enseignement supérieur. Il est donc nécessaire de favoriser la création d'un réseau international d'universités, en s'appuyant sur le réseau de Coïmbra. La représentante de l'université de Poitiers regrette que la ComUE ne puisse pas signer la charte Erasmus et ne puisse pas répondre aux appels à projets européens. En revanche, la ComUE peut répondre à l'appel à projets sur « les territoires connectés » qui devrait être lancé à l'automne. Enfin,

le représentant de l'université de Limoges note que les établissements membres de la ComUE sont présents dans les réseaux, notamment européens.

A l'issue de ces échanges particulièrement riches, le président de la ComUE fait voter ce projet commun de contrat de site qui est adopté par le conseil d'administration.

VOTE

Abstentions : 8
Votes exprimés : 22
Pour : 22
Contre : 0

4 – Vote du budget rectificatif n°1 pour l'année 2018.

Après une introduction par Loïc Vaillant rappelant que la COMUE a reçu une dotation du MESRI de 200k€ pour 2018, Pierre Gabette, délégué général de la ComUE, présente le budget rectificatif n°1 pour l'année 2018.

Ce budget rectificatif est marqué par une augmentation sensible des recettes qui permet de conforter la section de fonctionnement, de diminuer la participation des établissements et de ne pas opérer de prélèvement sur le fond de roulement pour équilibrer le budget.

- Dans le budget primitif 2018, nous avons évalué les recettes à 1 987 100 €, dont 1 627 300 € venant de l'ANR et, le solde, de la participation des établissements.

Depuis l'élaboration de ce budget, la ComUE a reçu outre la notification du ministère de 200 K€ au titre d'une subvention pour charge de service public, une contribution de 30 K€ versée par l'ambassade de France en Indonésie et une aide de 5000 € versée par la région Nouvelle Aquitaine pour l'organisation des assises Franco-Indonésiennes. Enfin, la ComUE Sorbonne Paris Cité et l'université de Côte d'Azur ont régularisé, en début d'année 2018, une dette de 15 812 € au titre de notre participation au consortium AMETHIS.

Au total l'ensemble des recettes s'élèverait à 2 237 912 €. Toutefois, afin que chacun des membres de la ComUE profite de cette augmentation exceptionnelle des recettes, il est proposé de réduire de 29 088 € la participation de l'université de Poitiers, de 18 433 € celle de l'université de Limoges et de 2 851 € celle de l'ISAE/ENSMA.

Au total, le montant des recettes est évalué à 2 187 540 € contre 1 987 100 € dans le budget primitif, soit une augmentation de plus de 200 K€.

- De nouvelles dépenses sont inscrites dans ce budget rectificatif. Elles s'élèvent à 186 440 € et couvrent les opérations suivantes :

- des reversements à effectuer à hauteur de 51 K€, dont 36 K€ au titre du projet AMAINLEV et 15 K€ au titre du projet Schéma Directeur Numérique (SDN). Pour ces deux projets, la ComUE Léonard de Vinci, qui comprenait à l'époque 7 membres, avait obtenu des crédits du ministère à hauteur de 43 K€ pour le projet AMAINLEV et 30 K€ pour le projet (SDN). Concernant AMAINLEV, il convient de mettre en œuvre, en 2018, les dispositions prévues par la convention initiale qui prévoyait un reversement aux 7 établissements pour financer l'aménagement de salles et d'outils pédagogiques. S'agissant des financements obtenus pour le Schéma Directeur Numérique, il a été décidé de reverser 50 % de la dotation encore non consommée à la ComUE Centre Val de Loire, soit 15 K€.

- une enveloppe de 6000 € pour couvrir les dépenses liées au projet Carnuméo (frais de mission, organisation de réunions etc...);
- une enveloppe de 18 552 €. Il s'agit de prendre en compte des frais supplémentaires non prévus dans le budget initial (abonnement AEF, frais de colloque...);
- nous avons reçu en début d'année la facture de GEDICOM, prestataire retenu par la ComUE pour l'organisation du vote électronique. Cette facture doit être payée en 2018;
- une enveloppe de 60 K€ pour les assises Franco-Indonésiennes, dont 35 K€ sont couverts par des subventions de l'ambassade Franco-Indonésienne et la région Nouvelle Aquitaine. Cet évènement a pris une ampleur de portée nationale. Organisé à Poitiers, il va engendrer des frais supplémentaires qu'il est proposé de couvrir;
- une enveloppe de 30 K€ pour régler des formations doctorales qui se sont déroulées en 2017, pour financer le concours Lomblois ou encore la participation de la ComUE à la cérémonie de remise des diplômes de doctorants;
- et enfin une enveloppe de 4 388 € pour financer des licences informatiques et le logiciel CERIG (le logiciel comptable de la ComUE) non prévue dans le budget initial.

Au total, les charges de fonctionnement s'élèvent donc à 2 167 400 €, hors amortissement. Ces charges nouvelles avaient été partiellement annoncées lors de la présentation initiale du budget 2018, mais l'impossibilité de réaliser des reports à nouveau dans le cadre de la GBCP nous conduit à apporter ces compléments.

- Les dépenses d'investissement s'élèvent à 20 000 € comme dans le budget initial. Il s'agit de prévoir une enveloppe destinée à financer des dépenses d'équipements pour les personnels de la COMUE (bureaux, ordinateurs...). En effet, certains postes de travail doivent être mieux équipés. Il faut également prévoir l'arrivée de nouveaux collègues sur des emplois actuellement vacants.
- Si dans le budget initial, nous envisagions un prélèvement sur le fond de roulement de 14 K€ pour équilibrer le budget, les recettes supplémentaires nous permettent d'assurer cet équilibre sans aucun prélèvement, mais au contraire par un abondement de 6000 €. Celui-ci s'établit donc à 489 672 €. La trésorerie connaît une baisse de 343 748 €, mais s'établirait à l'issue de cet exercice à 1 299 300 €.

Après cette présentation, et l'absence de questions de la part des administrateurs, ce budget rectificatif est adopté par le conseil d'administration.

VOTE sur le tableau n°1 (les emplois).

Abstentions : 0 Votes exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0

VOTE sur le tableau des autorisations budgétaires (tableau n°2), sur le tableau concernant l'équilibre financier (tableau n°4), sur la situation patrimoniale (tableau n°6) et sur les opérations pluriannuelles (tableau n°9).

Abstentions : 0 Votes exprimés : 30 Pour : 30 Contre : 0

5 – Vote sur les adhésions du CNED, du réseau Canopé et du CREPS et leurs conventions de partenariat.

Loïc Vaillant indique que nous poursuivons le projet de structuration du réseau Nord-Aquitain des établissements d'enseignement supérieur. Il propose ainsi d'accueillir au sein de la ComUE trois nouveaux partenaires : le CNED, le réseau Canopé et le CREPS. Il souhaite que le CNED et le réseau Canopé disposent chacun d'un siège au conseil d'administration et au conseil académique. Il propose également d'offrir un siège au CAC pour le CREPS.

Concernant le CNED nous souhaitons ensemble : contribuer à la création et à l'animation d'un pôle « Education numérique » au sein de Poitiers capitale de l'éducation ; inscrire nos projets dans le territoire local pour faire du périmètre de la ComUE un terrain d'expérimentation ; contribuer à la création d'outils de formation pour développer les compétences pédagogiques tout au long de la vie (apprendre à apprendre) ; développer les formations à distance (une formation sur l'Europe) pour les étudiants de la ComUE dans un premier temps, puis, dans un second temps, après une phase d'expérimentation, les étendre sur tout le territoire national.

S'agissant du réseau Canopé, et au-delà de l'animation d'un pôle « Education numérique » au sein de Poitiers capitale de l'éducation, nous souhaitons : développer de nouvelles formes de pédagogie innovantes ; développer des projets européens en s'appuyant sur la plateforme e-twinning portée par Réseau Canopé ; contribuer à la création d'outils de formation et développer les usages du numérique dans le réseau des apprenants ;

Enfin, concernant le CREPS, nous souhaitons : échanger, faire connaître et articuler l'offre de formation de la ComUE et du CREPS ; - contribuer aux travaux qui seront engagés par la ComUE pour définir des projets de recherche portés par des laboratoires des établissements membre ; contribuer au rayonnement international du Nord Aquitain, en participant à des événements ou manifestations initiés par le CREPS ou la ComUE.

Un élu de la CGT demande pourquoi la convention avec le CREPS ne reprend pas les articles 7 et 8 que nous trouvons dans les conventions avec le CNED et le réseau Canopé sur le droit de propriété et la confidentialité. Loïc Vaillant répond que les travaux du CREPS ne sont pas de même nature que ceux du CNED et du réseau Canopé et qu'il n'y a donc pas besoin d'autant de précaution.

Après cet échange, Loïc Vaillant soumet au vote du conseil d'administration ces trois conventions ainsi que l'entrée du CNED et de Canopé au sein du CA et du CAC et l'attribution d'un siège au CAC pour le CREPS. Les conventions et ces attributions de sièges sont adoptées à l'unanimité par le conseil d'administration.

VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

6 –Election d'un nouveau vice-président chargé des études doctorales.

Loïc Vaillant fait part au conseil d'administration du départ de Gérard Mauco, vice-président de la ComUE en charge des études doctorales. Gérard Mauco a fait valoir ses droits à la retraite et doit donc être remplacé. Le président propose de nommer madame Rose-Noëlle Schütz.

Mme Schütz, professeur de droit privé et de sciences criminelles à l'Université de Poitiers depuis 1996, est docteur d'état en droit et agrégée des Facultés de droit. Elle a été vice-doyen à la pédagogie puis premier vice-doyen chargé de la recherche (1997-2001), Président de la section de droit privé et de la commission de spécialiste de droit privé et sciences criminelles (2005-2009) et directeur de l'Ecole droit et science politique Pierre Couvrat (2005 à 2012). Elle a dirigé le collège de droit français et européen à l'Université de Varsovie (1997-2001) et exercé de nombreuses fonctions électives au sein de l'Université et de la Faculté de droit et des sciences sociales de Poitiers. Elle est actuellement membre du Conseil d'administration de l'Université de Poitiers, responsable de l'axe « contractualisation et nouveaux modèles contractuels » au sein de l'équipe de recherche en droit privé (ERDP), directeur du master 2 de droit notarial et membre du conseil scientifique de deux revues à comité de lecture, l'une française - « Droit et procédures » - l'autre espagnole - « Revista de dericho civile ».

Après cette présentation, Loïc Vaillant propose au conseil d'administration de nommer madame Rose-Noëlle Schütz, vice-présidente chargée des études doctorales. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

7 –questions diverses.

7 – 1 : Adhésion de la ComUE au forum campus France.

Il est proposé que l'UCLdV devienne membre du Forum Campus France afin de lui permettre de bénéficier de services exclusifs et de tarifs préférentiels sur les événements proposés par Campus France. Le Forum Campus France regroupe de nombreux établissements français qui œuvrent ensemble à renforcer l'attractivité de l'enseignement supérieur français à l'étranger. Il offre ainsi la possibilité aux établissements membres de représenter à l'étranger la qualité et l'originalité de l'enseignement supérieur français. L'adhésion de l'UCLdV au Forum Campus France lui permettra de contribuer à la réflexion sur la mobilité étudiante internationale et participer aux travaux susceptibles de nourrir la stratégie de l'UCLdV. Le montant de cette adhésion est fixé à 799,50 €.

Le conseil d'administration donne un avis favorable à cette proposition.

VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0

7 – 2 : Adhésion de la ComUE à l'association « Reconnaître ».

Il est proposé que l'UCLdV devienne membre fondateur de l'association « Reconnaître » créée en mai 2018. L'association « Reconnaître » a pour objectif, notamment grâce aux Badges Numériques Ouverts (*Open Badges*) de construire une société ouverte et apprenante fondée sur la reconnaissance

des talents, des compétences et des aspirations des personnes, des communautés et des territoires. Elle a vocation à encourager, promouvoir, accompagner et fédérer les initiatives et innovations ouvertes qui y contribuent. Dans ce cadre, l'UCLdV sera en mesure de représenter l'enseignement supérieur et de contribuer à la construction d'un Mooc sur les badges à diffusion nationale, mais surtout à destination du réseau aquitain qu'elle pilote sur le sujet. Le montant de l'adhésion est fixé à 1500 €.

Cette proposition est approuvée sans débat par le conseil d'administration.

VOTE

Abstentions : 0
Votes exprimés : 30
Pour : 30
Contre : 0



A l'issue de ce dernier vote, et avant de clore la séance, il annonce le départ de Pierre Gabette comme délégué général de la ComUE, et ce à compter du 1^{er} septembre 2018.